

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 22/09/2026

N° 2026_ 09-28-04

Date d'affichage : 22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absents : Jodie Losse, pouvoir à Lucie Bissier ; Marine Lemoine, pouvoir à Estelle Klein
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : signature d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la CCBSA et les communes membres pour l'achat ou la maintenance des défibrillateurs

Madame le Maire expose au conseil municipal que, suite à la demande faite par les maires de la CCBSA pour l'achat, la maintenance et le contrôle de défibrillateurs, il faut que les communes membres de la CCBSA signent une convention de groupement de commandes. Celle-ci définit ses modalités de fonctionnement au niveau de la consultation et du choix des prestataires.
Cette convention prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et s'achèvera dès que les marchés de services de chaque membre du groupement auront été notifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, par 9+2 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la CCBSA et les communes membres pour l'achat et/ou la maintenance des défibrillateurs.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 28 septembre 2026

